

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES
8.9 Culture

ARRÊTE N° 145 / 2024

PORTANT SUR LA TARIFICATION BUVETTE : *Vide grenier junior 2024*

Le Maire de la Commune de LUNEL-VIEL,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de LUNEL-VIEL en date du 3 juillet 2020 des pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,
- Vu l'acte constitutif en date du 23 avril 2012 créant la régie *Festivités – Billetterie* pour tous les spectacles culturels organisés par la Commune de LUNEL-VIEL,
- Vu l'arrêté municipal en date du 26 avril 2012 nommant un régisseur titulaire, un mandataire suppléant, et un mandataire,
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des services liés au fonctionnement de la buvette pour permettre l'encaissement des recettes relatives aux ventes de café et gâteaux lors du vide-grenier junior qui a lieu le samedi 23 novembre 2024, salle polyvalente Antoine Roux.

ARRÊTE

Article 1 : le tarif de la buvette du vide-grenier junior édition 2024 est fixé comme suit :

BOISSONS	TARIF
Café	1€
Part gâteau / crêpe	2€

Article 2 : Le régisseur titulaire, le mandataire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions du présent arrêté.

Fait à LUNEL-VIEL, le 21 novembre 2024

Le Maire,

